

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 24 AVRIL 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 28 membres.

**25/043/HN**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Modification du règlement intérieur de l'équipement sportif « Complexe sportif Padel Richard Miron » situé 39 avenue Alfred Blachère 13012 Marseille.**

Monsieur le Maire du 6<sup>ème</sup> Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Le règlement intérieur de l'équipement sportif « Complexe sportif Padel Richard Miron » situé au 39 avenue Alfred Blachère dans le 12<sup>ème</sup> arrondissement, a été adopté lors de la séance du conseil d'arrondissements du 13 décembre 2023 et modifié lors de la séance du 17 avril 2024.

Il est proposé d'approuver l'actualisation du document, ci-annexé.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LA DELIBERATION 23/098/HN DU 13 DÉCEMBRE 2023  
VU LA DELIBERATION 24/026/HN DU 17 AVRIL 2024  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE UNIQUE** Est adopté le règlement intérieur modifié de l'équipement sportif « Complexe sportif Padel Richard Miron » situé au 39 avenue Alfred Blachère 12<sup>ème</sup> arrondissements, ci-annexé.

**Le présent projet de délibération  
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son  
enrôlement à une séance  
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération  
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**

